

Retour sur le passé en vue de préparer l'avenir



Message du directeur exécutif de la CDO, Nye Thomas

Bienvenue à ce tout nouveau numéro de Liaison, le bulletin de la CDO. J'espère que notre nouveau format numérique vous plaît.

Ce numéro souligne un jalon important pour la CDO, car cela fait maintenant 10 ans que nous avons publié, en novembre 2008, notre tout premier rapport. Ne manquez pas de [lire notre article de fond](#), ainsi que [le rapport spécial ci-joint](#), qui résume notre travail et ses retombées au fil des années. Il importe de signaler que la CDO demeure une institution remarquablement unique en Ontario. Nous demeurons aussi engagés à formuler des recommandations indépendantes et pratiques qui sont fondées sur des données probantes et une approche pluridisciplinaire et qui font autorité concernant certains des enjeux de réforme du droit les plus complexes en Ontario.

Ce numéro met aussi en lumière la prochaine étape dans le cadre des activités de la CDO : [la réforme du droit et la technologie](#). La CDO entend d'ailleurs lancer officiellement [son projet sur les droits numériques](#) avant la fin de l'année. Ce projet est mû par notre conviction que les droits numériques sont en train de devenir la prochaine frontière de l'accès à la justice en Ontario et ailleurs au Canada.

Pour la plupart des gens au sein du système de justice de l'Ontario, l'accès numérique à la justice évoque probablement le dépôt des documents par voie électronique, les formulaires intelligents, l'information et l'éducation du public sur le Web, le recours aux « applis » ou, peut-être, les moyens de réduire le « fossé numérique ». Ces questions sont certes importantes, et de nombreuses personnes et institutions se penchent sur elles. Le

projet de la CDO abordera une série d'enjeux très différents, soit les questions juridiques liées à l'application régulière de la loi par voie numérique, l'intelligence artificielle et la prise de décisions juridiques automatiques, les cybercontrats et le travail dans une économie à la demande. Chacun de ces enjeux soulève des préoccupations sérieuses, complexes et lourdes de conséquences. Les défis liés à l'accès numérique à la justice constituent indéniablement les enjeux de l'avenir en ce qui a trait aux lois et aux politiques touchant l'accès à la justice.

La CDO travaille sur les questions touchant le droit et la technologie depuis 2016. Ce travail a commencé lors [de notre symposium sur les mégadonnées et le système de justice](#) et s'est poursuivi dans le cadre de notre projet sur [la diffamation à l'époque de l'Internet](#), de notre travail lors de [la conférence RightsCon 2018](#) et de notre [Table ronde sur les droits numériques et la société numérique en collaboration avec la Fondation Mozilla](#).

Nous avons tiré d'importantes leçons au cours des deux dernières années, dont certaines ont été partagées dans [notre rapport de la Table ronde de la CDO/Mozilla](#). Nous avons pris conscience, par exemple, de l'importance de l'incorporation des principes de l'accès à la justice dans la conception des systèmes informatisés, et de la difficulté que cela pose. Nous avons pris conscience des sérieux problèmes auxquels font face les modèles actuels d'accès à la justice, d'application régulière de la loi et de réglementation juridique. Enfin, nous avons appris à quel point il était essentiel de solliciter la participation de nouveaux intervenants, dont plusieurs n'ont pas l'expérience des politiques d'accès à la justice « traditionnelles ».

De nombreux organismes, institutions et particuliers ont commencé à se pencher sur ces enjeux. Nous espérons que vous vous joindrez à la CDO au cours des prochains mois et des prochaines années afin d'apporter votre contribution.

Nye Thomas

Renseignez-vous sur [le nouveau président du Conseil](#) et les [autres changements au sein du Conseil et du personnel](#).

Il y a 10 ans, la CDO publiait son tout premier rapport sur la réforme du droit

La rigueur, l'indépendance et la consultation continuent de démarquer notre travail



Parmi les nombreux jalons qui ont marqué les activités de la CDO depuis la publication de son premier rapport sur la réforme du droit en 2008, celui dont le directeur exécutif de la Commission, Nye Thomas, est le plus fier est le maintien des principes fondateurs de l'organisme tout au long de son évolution.

« Depuis nos tout débuts et jusqu'à aujourd'hui, trois choses nous distinguent véritablement : d'abord, l'accent que nous mettons sur la consultation, non seulement au sein du milieu juridique, mais auprès de toutes les parties intéressées par un enjeu particulier. Ensuite, nous produisons des rapports pratiques qui font autorité sur des questions juridiques importantes. Et, enfin, tout cela est accompli en conservant notre indépendance afin de servir les intérêts des Ontariennes et des Ontariens. »

Établie en 2007, la CDO a publié son premier rapport sur [les frais d'encaissement des chèques du gouvernement](#) en 2008. Douze autres rapports ont suivi, contenant notamment des recommandations sur la modernisation de la [Loi sur les infractions provinciales](#) et des lois régissant [les petites successions](#) et [l'emploi](#), ainsi que sur [le partage des régimes de retraite en cas de séparation et de divorce](#). La CDO a aussi abordé les questions touchant [la capacité](#) et établi des cadres innovants afin d'orienter l'élaboration des lois, des politiques et des pratiques qui tiennent compte des réalités et des expériences [des personnes âgées](#) et [des personnes handicapées](#).

Outre ces 13 rapports finals, [la CDO a diffusé plus de 60 rapports de recherche, rapports provisoires et documents de consultation](#). Chacun de ces documents est le fruit de consultations auprès de milliers d'Ontariennes et d'Ontariens par le truchement de conférences, de groupes de discussion, de rencontres communautaires, de webinaires et de tables rondes.

Tous comptes faits, les recommandations de la CDO ont contribué à la modernisation de huit lois provinciales, y compris Loi de 2000 sur les normes d'emploi, la Loi de 2006 modifiant des lois en ce qui concerne des questions familiales et la Loi de 2017 renforçant la qualité et la responsabilité pour les patients.

« La Commission du droit a surpassé les espoirs et les attentes de ceux et celles qui ont contribué à sa création il y a dix ans », déclare Patrick J. Monahan, président fondateur du Conseil et maintenant juge à la Cour supérieure de justice à Toronto. « Elle est devenue la principale source d'analyse indépendante faisant autorité en matière de réforme du droit

en Ontario, voire au pays. Je tiens à féliciter [le Conseil](#), [le personnel dévoué](#) et les nombreuses autres personnes qui ont contribué à l'excellence de la recherche effectuée au cours de ces dix premières années. »

Cette année, l'emploi du temps de la CDO est l'un des plus chargés de son histoire. En effet, un rapport final est attendu en 2019 pour trois des quatre projets sur lesquels la CDO travaille, y compris [le premier examen indépendant des recours collectifs en Ontario](#) depuis la promulgation de la Loi sur les recours collectifs en 1993.

Les projets sur [les derniers moments de la vie](#) et sur [le droit de la diffamation à l'époque de l'Internet](#) devraient également être achevés, ce qui portera à 16 le nombre de rapports finals de la CDO.

« Il ne s'agit pas de documents produits dans une tour d'ivoire », explique [Andrew Pinto](#), qui a entamé son mandat de trois ans à la présidence du Conseil en septembre. « Nos rapports sont fondés sur des problèmes réels que vivent les gens. Ils offrent des données solides sur lesquelles les gouvernements et d'autres parties prenantes peuvent s'appuyer dans leur travail afin de continuer à faire avancer ces dossiers. »

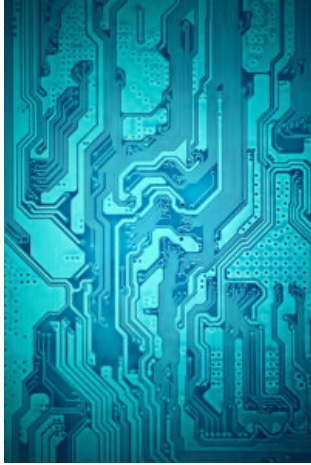
C'est aussi l'avis de son prédécesseur, [Bruce Elman](#), qui ajoute que le nombre de fois où les recommandations de la CDO ont été adoptées et enchâssées dans la loi n'est pas la seule mesure de l'influence de l'organisme durant les dix dernières années. « Le fait que nous ayons mis en lumière des enjeux importants pour la population de l'Ontario et que nous les ayons analysés de façon exhaustive et objective afin d'améliorer la vie des gens est tout aussi important. »

« La Commission vit une période excitante, et je suis déterminé à faire en sorte qu'elle continue à être considérée comme une source importante et digne de foi dans la formulation de recommandations véritablement pratiques en matière de droit et de politiques », conclut Andrew Pinto.

[La CDO a publié un rapport spécial](#) pour souligner son travail et ses retombées depuis les dix dernières années.

Domaine juridique inexploré

La CDO trace la voie dans le dossier des nouveaux droits numériques en Ontario



Des algorithmes informatiques qui déterminent les sanctions pénales. Des contrats d'utilisation en ligne conclus au clic d'une souris qui ne protègent pas le droit à la vie privée ni la confidentialité des renseignements personnels. Des inforobots qui manipulent le prix des biens offerts en ligne selon le profil des consommateurs. Voici quelques-uns des enjeux au cœur du projet de la CDO [sur les droits numériques](#).

« Ces questions font l'objet de nombreuses recherches tant sur la scène nationale qu'internationale, mais l'élément qui semble manquer, c'est la façon d'approcher ou de régler les nouvelles technologies dans un contexte provincial », affirme [Ryan Fritsch](#), l'avocat de la CDO responsable du projet. Il admet toutefois que les technologies changent tellement rapidement que suivre le rythme de cette évolution exige un travail constant.

« Le droit accuse déjà un retard par rapport aux réalités entraînées par la technologie. Nous ne pouvons pas nous permettre d'explorer ce dossier comme le fait traditionnellement la CDO. »

Ryan Fritsch planifie plutôt de diviser ces enjeux en trois thèmes : la responsabilité des algorithmes et de l'intelligence artificielle; la protection des consommateurs; les lois en matière d'emploi pour les travailleurs de l'économie numérique. Si ces projets, individuellement et collectivement, peuvent mener à la formulation de recommandations concrètes en matière de réforme du droit, ils peuvent aussi servir de tremplin à des discussions plus poussées.

« Il s'agit souvent d'un domaine inexploré du droit, explique Ryan Fritsch. Bien des gens cherchent simplement quelqu'un qui les aide à guider cette conversation et à explorer les possibilités. »

L'approche innovatrice adoptée par la CDO est le fruit de consultations préliminaires auprès de plus de 50 spécialistes clés, soit des technologues, universitaires, avocats, groupes de défense des droits et des dirigeants d'entreprises dans le secteur de la technologie.

En mai, la CDO s'est associée à la Fondation Mozilla, l'organisme sans but lucratif derrière le navigateur Firefox, pour organiser une table ronde sur les [droits numériques et la société numérique](#). Une deuxième présentation a eu lieu lors de RightsCon, la plus importante conférence sur les droits numériques au monde, qui s'est tenue à Toronto plus tôt cette année. Les deux événements ont alimenté un vaste débat et généré des suggestions concrètes aux fins du projet de la CDO.

« La Commission du droit de l'Ontario est très bien placée pour faciliter une évolution positive de la réforme du droit touchant la société numérique au Canada », de dire David Fewer, directeur général de la Clinique d'intérêt public et de politique d'Internet du Canada, qui a assisté à la table ronde organisée par la CDO et la Fondation Mozilla. « L'approche multidisciplinaire de la CDO est idéale pour jeter des ponts dans l'écosphère actuelle des droits numériques au Canada et contribuer à appuyer et à renforcer les droits juridiques et fondamentaux des Canadiens. »

Ryan Fritsch réunit un groupe consultatif d'experts qui l'aidera à peaufiner les questions qui seront étudiées et à identifier les spécialistes et les partenaires dans le but d'accélérer le déroulement de chaque projet. Il prévoit lancer le premier projet au début de 2019.

« Le projet sur la réforme du droit de la diffamation le plus important au monde »



La CDO se prépare en vue de la publication de son rapport préliminaire au début de 2019

Universitaires, avocats, médias, plateformes internet et décideurs un peu partout dans le monde attendent avec impatience [les recommandations initiales de la CDO en vue de](#)

[réformer les lois sur la diffamation de l'Ontario.](#)

« Il s'agit d'une étude majeure qui témoigne de la qualité du travail accompli par la Commission, de l'importance du sujet traité et de la nécessité de rechercher une approche cohérente à l'échelle mondiale », explique [Brian Rogers](#), un avocat spécialisé dans le droit canadien en matière de liberté d'expression et un des 17 membres du groupe consultatif épaulant la CDO dans le cadre de son projet sur le droit de la diffamation à l'époque de l'Internet.

Il souligne les consultations rigoureuses qui ont été menées sous forme d'entrevues et de groupes de discussion auprès de centaines de personnes et d'organismes intéressés partout en Ontario et ailleurs, notamment des avocats, des journalistes, des médias et des demandeurs dans des litiges en diffamation. Deux autres études, une effectuée par la CDO et une autre commandée par elle, ont aussi été menées sur les jeunes et leur réputation en ligne.

La période de consultation, qui a duré six mois, s'est terminée en mai 2018 par [la tenue d'une conférence internationale](#) réunissant 150 participants et 21 modérateurs de diverses disciplines provenant du Canada, des États-Unis, de l'Angleterre, de l'Irlande et de l'Australie. Des comptes rendus ont été fournis en direct par l'entremise de Twitter et de blogues rédigés par des étudiants en droit à la suite de la conférence. L'événement a également été diffusé en direct sur le Web. Quatorze étudiants, soit deux de chacune des sept facultés de droit en Ontario, ont pu assister à la conférence sans avoir à payer leurs frais de déplacement grâce à une subvention de 25 000 \$ du programme Connexion du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.

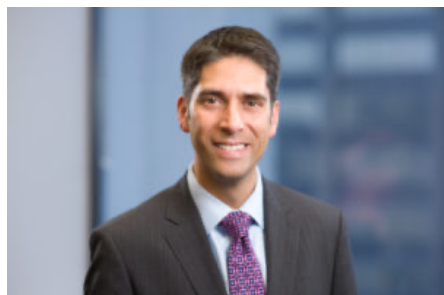
« Notre projet a attiré l'attention de la Cour suprême du Canada et a fait l'objet de mention dans les médias étrangers, notamment en Australie. Plusieurs personnes y faisaient référence comme le plus important projet sur la réforme du droit de la diffamation au monde », indique [Sue Gratton](#), l'avocate de la CDO attitrée au projet.

Sue Gratton travaille maintenant étroitement avec [le groupe consultatif](#) pour passer en revue les abondantes observations et formuler des recommandations préliminaires qui se retrouveront dans le rapport provisoire. Les thèmes dégagés jusqu'ici sont le besoin d'établir une série de principes juridiques cohérents s'appliquant aux publications imprimées et en ligne, ainsi que des recommandations potentielles concernant le rôle des plateformes internet. L'équipe de recherche reconnaît également la nécessité de formuler des recommandations sur l'élimination des obstacles à l'accès à la justice et la possibilité de résoudre les différends en ligne.

« Nous avons l'occasion d'uniformiser les règles du jeu », déclare Brian Rogers en parlant des recommandations potentielles de la CDO.

Le rapport préliminaire du projet sur le droit de la diffamation devrait être rendu public au début de 2019. Le public aura ensuite l'occasion de faire des observations, et un rapport final est prévu pour le printemps.

Le nouveau président s'engage à mettre les Ontariens en tête de ses priorités



L'avocat torontois Andrew Pinto prend la relève de Bruce Elman

Andrew Pinto venait d'assumer depuis à peine quelques semaines son nouveau rôle au sein du Conseil des gouverneurs de la CDO en 2012 lorsqu'il s'est retrouvé à

citer le rapport de la Commission sur les travailleurs vulnérables lors d'une rencontre avec un client.

« J'ai joint les rangs de la Commission parce que son travail – qui consiste à réunir des gens sérieux pour réfléchir de façon approfondie et attentive sur des questions difficiles, à consulter des spécialistes et à se servir des considérables compétences autour de la table pour parvenir à des solutions pratiques – trouvait en moi une réelle résonance. »

Ces solutions pratiques, dit-il, peuvent avoir des conséquences bien concrètes dans la vie de toutes sortes de gens, y compris les clients de son cabinet Pinto James LLP à Toronto, où il est associé et exerce le droit civil, administratif et du travail.

Andrew Pinto s'engage à garder cette réalité à l'esprit alors qu'il amorce son mandat de trois ans à la présidence du Conseil, succédant au professeur Bruce Elman de l'Université de Windsor qui a joué ce rôle pendant six ans. « Ma priorité est de ne jamais oublier qui sont les véritables personnes pour qui travaille la Commission du droit. Ce ne sont pas les avocats ni les juges. Au final, l'objectif de la Commission est d'améliorer la vie des habitants de l'Ontario, d'améliorer leur accès à la justice et d'améliorer la société dans laquelle nous vivons. C'est aussi utopique que ça. »

L'une des premières tâches du nouveau président sera de guider la CDO durant une période de publication intense. Trois des quatre projets en cours devraient se terminer en 2019. Le Conseil continuera de superviser les nouveaux projets, y compris ceux sur le droit autochtone et les droits numériques.

Bruce Elman, qui continuera à siéger au Conseil encore un an à titre de président sortant, est enthousiaste de voir la CDO poursuivre sa tradition de recherche objective et approfondie, enrichie par les consultations communautaires. Mais il aimerait aussi voir en plus grand nombre les intervenants et les décideurs prendre position et prendre connaissance des recommandations de la Commission.

« Nous éprouvons une immense fierté du travail exceptionnel effectué par notre personnel et notre conseil, mêlée à une certaine frustration devant le fait que ce qui nous apparaît évident à la suite des recherches exhaustives menées n'est pas codifié dans la loi. »

« Nous voulons faire bouger les choses, convient Andrew Pinto. Je suis profondément reconnaissant envers Bruce, mes collègues du Conseil et les membres du personnel de la CDO de m'avoir donné l'occasion de sortir de mon quotidien dans le domaine du litige pour me pencher sur des enjeux qui nous touchent tous et toutes. »

La nomination du nouveau président du Conseil de la CDO a coïncidé avec d'autres changements au sein du Conseil et du personnel.

Du nouveau à l'horizon

Les projets sur les recours collectifs et les derniers moments de la vie comportent plusieurs grandes premières pour la CDO

Deux projets de la CDO arrivent à terme, soit le projet sur [les recours collectifs](#) et celui sur [les derniers moments de la vie](#), et font appel à de nouvelles approches de recherche en matière de réforme du droit.

Répondre à l'appel en faveur de décisions fondées sur les données probantes



En 2017, la CDO a recruté [Jasmin Kalajdzic](#), de l'Université de Windsor, et [Catherine Piché](#), de l'Université de Montréal, afin d'évaluer l'expérience de l'Ontario suivant l'entrée en vigueur de la Loi sur les recours collectifs en 1993. Ce projet, qui est le premier examen indépendant et fondé sur



les données probantes effectué sur le sujet dans la province depuis 25 ans, est aussi le premier dans le cadre duquel la CDO a fait appel à des universitaires externes en tant que responsables de projet.

Après avoir mené de vastes consultations afin de cerner les enjeux les plus urgents ayant besoin d'être étudiés, [la CDO a publié un document de consultation](#) en mars 2018. Ce document a suscité beaucoup d'intérêt, [notamment de la part d'avocats, de juges, d'universitaires, de représentants du gouvernement, de représentants des ONG et même de demandeurs dans le cadre de recours collectifs](#). Jusqu'ici, la CDO a rencontré plus de 300 personnes et organisations intéressées par ce dossier.

Le projet comporte aussi une autre grande première : une analyse empirique sophistiquée des recours collectifs en Ontario et la mise sur pied d'une base de données exhaustive sur les recours collectifs dans la province comprenant des renseignements complets tant sur la nature des recours que sur leur issue.

« Il y a longtemps que les représentants du système de justice disent avoir besoin de données empiriques pour les aider à prendre des décisions, mais cela est très difficile à obtenir », explique [Nye Thomas](#), le directeur exécutif de la CDO. « Cela exige des heures et

des heures de travail sur le terrain, l'examen des bases de données des tribunaux et des dossiers en ligne, la collecte de renseignements auprès des cabinets, et la vérification et la contre-vérification de chaque statistique. »

La CDO a obtenu une subvention de 100 000 \$ du ministère de la Justice fédéral afin de mener à bien le projet de la base de données, qui sert maintenant à orienter le rapport final qui devrait être rendu public en 2019.

Le plus vaste processus de consultation de l'histoire de la Commission

[Ryan Fritsch](#), avocat à la CDO, est conscient que presque tout le monde en Ontario est concerné par [les questions touchant les soins de fin de vie](#). Il a malgré tout été surpris du taux de réponse exceptionnel suscité par le document de consultation sur ces questions publié en 2017.

« Nous avons tenu 69 séances de consultation auxquelles ont participé 705 personnes provenant de 34 collectivités des quatre coins de la province, ce qui en fait le plus vaste processus de consultation jamais entrepris par la CDO », dit-il. Cela a inclus 10 tables rondes plus pointues avec la communauté du VIH/sida, des spécialistes de la sédation palliative, des membres du Réseau ontarien des soins palliatifs, des bioéthiciens, des dirigeants spirituels et responsables religieux, l'équipe de soins palliatifs de l'Hospital for Sick Children, et des familles et des aidants des patients recevant des soins palliatifs.

C'était aussi la première fois que dans le cadre d'un projet, la CDO proposait un sondage électronique qui a permis à 220 Ontariennes et Ontariens de donner leur opinion au moyen d'une application sur leur iPhone ou iPad.

Ryan Fritsch, en concertation avec le comité consultatif du projet, procède actuellement à l'analyse des données, y compris plus de 1 000 commentaires et récits personnels tirés des consultations et du sondage. « Nous consignons chaque enjeu, expérience et recommandation potentielle sur un immense tableur afin de guider notre travail », explique l'avocat. Parmi les thèmes qui semblent se dégager de cet exercice, notons le besoin des mécanismes de résolution des différends plus efficaces et de meilleurs soutiens pour les aidants.

Les recommandations provisoires de réforme du droit devraient être rendues publiques en 2019.

Consultation des Autochtones dans le cadre du projet sur les derniers moments de la vie.



La CDO élabore également un processus distinct visant à consulter les membres des communautés inuites, métisses et des Premières Nations dans le cadre des discussions sur les derniers moments de la vie. Elle a embauché Cassandra Baars, une avocate autochtone, à titre de consultante qui supervisera le processus de consultation à compter de novembre 2018. Le projet donnera lieu à des recommandations distinctes sur les soins de fin de vie des Ontariennes et des Ontariens autochtones.

Du nouveau concernant le Conseil et le personnel

La Commission du droit de l'Ontario est heureuse d'accueillir les nouveaux membres suivants au sein du Conseil des gouverneurs :

- [Mary Condon](#), représentante de la faculté de droit Osgoode Hall et doyenne par intérim
- [Michal Fairburn](#), juge de la Cour d'appel et nouvelle représentante de la magistrature au sein du Conseil
- [Irwin Glasberg](#), sous-procureur général adjoint de la Division des politiques et des relations avec les organismes et les tribunaux du ministère du Procureur général de l'Ontario
- [Linda Cardinal](#), titulaire de la Chaire de recherche sur la francophonie et les politiques publiques à l'Université d'Ottawa; [Elizabeth Grace](#), associée chez Lerner LLP spécialisée en contentieux des affaires civiles et en droit administratif; et [Michael Tamblyn](#), président et PDG de Rakuten Kobo, tous membres à titre personnel.

Nos meilleurs vœux et remerciements aux personnes suivantes :

- Le juge Harry LaForme, qui a pris sa retraite de la Cour d'appel de l'Ontario et du Conseil des gouverneurs en octobre.
- Mark Berlin et Maria Paez Berlin, qui ont terminé deux mandats à titre personnel au sein du Conseil.

- Lorne Sossin, ancien doyen de la faculté de droit Osgoode Hall, qui a quitté le Conseil à la fin avril.

Deux personnes se sont jointes à l'équipe de la CDO :

- [Susie Lindsay](#) a commencé son mandat d'avocate à l'interne en novembre.
- [Maricela Villalta Morales](#) a commencé à travailler à la CDO en octobre à titre de coordonnatrice des projets et du site Web.

Nos remerciements à deux collaborateurs clés au projet sur les recours collectifs :

- Fran Carnerie, avocate en résidence à la CDO détachée du ministère du Procureur général depuis juillet 2015. Fran a pris sa retraite de la fonction publique de l'Ontario plus tôt cette année en juillet.
- Amita Vulimiri, avocate interne, qui a terminé son mandat à la CDO en octobre 2018.

Félicitations à [Laura Caruso](#), administratrice générale de la CDO. Laura et sa famille ont accueilli un nouveau membre en novembre, leur fille Emma. Laura sera en congé jusqu'au mois de janvier 2020.